



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Mémoire de licence professionnelle

Option : Economie

Spécialité : Economie Appliquée

THEME:

CONSENTEMENT A PAYER POUR L'ACCES A LA PELOUSE
SYNTHETIQUE DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

Réalisé par :

ADJAHOUNZO S. L. Dieudonné & BESSANH Athanase

Sous la direction de :

Maitre de Stage :

Claudine AGUIAR

Maitre de Mémoire :

Dr Yves SOGLO

2017

AVERTISSEMENT

*LA FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE
GESTION (FASEG) N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS
EMISES DANS LES MEMOIRES. CES OPINIONS
DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A
LEURS AUTEURS*

DEDICACES

A

- A toute la famille ADJAHOUNZO
- A Mr Amour AGBONON
- Brunelle ALLADAYE

DEDICACES

A

- Mon père BESSANH Dossa André
- Ma mère VIAKIN Cécile
- Mon oncle VIAKIN Gratien et son frère VIAKIN Jean
- Mon oncle VITOGO Félix et mon frère TEDJI Ernest
- Ma sœur TOHOUN Angèle

REMERCIEMENTS

- ❖ A Tout le corps professoral de la FASEG qui nous a donné la chose la plus chère au monde à savoir.
- ❖ A tous les agents de SICA BENIN FINANCE pour leur soutien
- ❖ A notre directeur de mémoire Dr Yves SOGLO qui malgré son agenda chargé a pu sacrifier de son temps pour l'appréciation de ce travail
- ❖ A toute la famille BANON pour leur aide inconditionnelle
- ❖ A Mr Amour AGBONON pour son soutien moral et financier

Abréviations :

COUS-AC : Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi

BDM : Becker DeGroot et Marschak

CA : Conseil d'Administration

CSP : Catégorie Socio-professionnelle

CAP : Consentement A Payer

CAR : Consentement A Recevoir

CC : Conseil de Crédit

CS : Conseil de Surveillance

CSP : Catégorie Socioprofessionnelle

DG : Directeur Général

MEC : Méthode d'Evaluation Contingente

UAC : Université d'Abomey-Calavi

SOMMAIRE

RESUME.....	vii
INTRODUCTION	7
CHAPITRE1 : Cadre théorique et institutionnel de l'étude	8
SECTION1 : Méthodologie utilisée.....	8
SECTION2 : cadre institutionnel de l'étude.....	18
CHAPITRE2 : Présentation et analyse de résultats.....	25
SECTION1 : Analyse statistique.....	25
SECTION2 : Traitement des données.....	29
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	34
ANNEXE.....	36
TABLE DES MATIERES.....	47

RESUME

L'application des méthodes de valorisation monétaire de l'environnement constitue une forme de réponse que la science économique apporte aux problèmes environnementaux auxquels la société est de plus en plus confrontée. Ces méthodes contribuent à combler les lacunes relatives à la défaillance du marché et des politiques publiques. En plus, elles permettent de pénaliser les actions entraînant des externalités négatives sur l'environnement.

L'application de la méthode d'évaluation contingente à la détermination du consentement à payer pour l'accès à la pelouse synthétique de l'Université d'Abomey-Calavi est l'objet de l'étude.

Le modèle de sélection de Heckman en deux étapes est utilisé pour les estimations économétriques. Au terme cette estimation, il ressort que la modification apportée au terrain par la pose des gazons synthétiques détermine la décision du consentement à payer des étudiants et que le revenu a un effet positif sur le consentement à payer des étudiants.

Mots-clés : consentement à payer ; pelouse synthétique ; méthode d'évaluation contingente.

INTRODUCTION

Les ressources naturelles et les attributs environnementaux fournissent des flux de biens et services qui représentent une valeur pour les humains. Cependant leurs usages ne peuvent être régulés par le marché compte tenu de leurs caractères de ressources communes. Les propriétés de non rivalité et non exclusivité sont en plus des caractères spécifiques aux biens publics. Du point de vue de l'économie, la non prise en compte de l'ensemble des flux des actifs naturels dans le processus de décision est l'une des causes principales de la dégradation de l'environnement et de l'exploitation non durable des ressources naturelles. Les risques de non renouvellement de ces actifs sont liés à des causes d'ordres théorique et politique.

Sur le plan théorique, la mauvaise gestion et l'utilisation inefficace de ces ressources résultent du fait de l'absence ou du mauvais fonctionnement du marché des actifs naturels. Les conséquences sont l'inexistence de prix ou la formation d'un prix ne reflétant pas la valeur économique exacte de la ressource. Le marché laissé à lui-même, ne peut, dès lors, en aucun cas atteindre un équilibre économique optimal. Par conséquent la continuité de l'offre de services environnementaux ne peut être correctement assurée dans le temps.

Sur le plan politique, les défaillances des politiques gouvernementales constituent la cause de la dégradation de l'environnement, les interventions gouvernementales peuvent inciter les individus à accroître l'utilisation des biens environnementaux. Elles peuvent être menées au niveau macroéconomique ou à l'échelle d'un secteur. Pour remédier à ces défaillances, les autorités publiques ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des politiques environnementales. Elles doivent promouvoir un développement durable intégrant une gestion optimale des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Dans cette perspective, les politiques publiques sont appelées à s'inscrire dans une approche globale de développement durable. Des efforts doivent être apportés à la conciliation entre l'environnement et le développement. C'est le cas du terrain de l'Université d'Abomey-Calavi qui a subi une modification par la pose des gazons synthétiques ce qui a accru l'utilisation dudit terrain. Pour la sécurité et l'entretien du terrain, le COUS-AC réclame une certaine somme à ses usagers.

Ainsi, la problématique de consentement à payer (CAP) pour l'usage du terrain se pose. Notre étude consistera à déterminer le CAP des étudiants pour l'accès à la pelouse synthétique. Elle sera structurée comme suit :

Le premier chapitre sera consacré au cadre théorique et institutionnel de notre étude
Le second chapitre englobe les résultats.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

SECTION 1 : Problématique, Objectifs de recherche et Hypothèses

1-1 Problématique

La grande partie des actifs du patrimoine naturel est utilisée comme étant des biens non économiques parce qu'on suppose qu'ils sont présents dans la nature en quantité illimitée. Pourtant la rareté relative de certains biens comme l'eau potable ; l'air pur...leur confère un statut de biens économiques. Il n'existe cependant pas de marché permettant d'aboutir à un prix d'équilibre qui découle de la confrontation entre l'offre et la demande. Pour disposer d'indicateurs permettant une analyse aisée de la demande des biens environnementaux, les économistes créent des marchés irréels pour susciter les agents économiques à révéler leur préférence par le biais du consentement à payer (CAP).

Le consentement à payer est défini comme le prix maximum qu'un acheteur /consommateur consent à payer pour une quantité donnée d'un bien ou d'un service (Kalish et Nelson,1991 ; Kohli et Mahajan,1991 ; Wertenbroch et Shiera,2002). Le consentement à payer est assimilé au prix de réserve (Kalish et Nelson, 1997 ; Krishna et al, 2006) ou au prix de réserve «plancher» lorsque ce dernier est conceptualisé sous forme de marge (Wang,Venkatesh et Chatterjee, 2007). Le prix de réserve «plancher» correspond alors au prix maximum auquel et dessous duquel le consommateur est certain à 100% d'acheter le produit. Le CAP et ses méthodes sont destinés à déterminer un prix pour les biens et services purs. Le prix est une variable importante en marketing tant dans les pratiques des entreprises (Simon et Speckmann,1995 ; Han,Gupta et Lehmann, 2001) que dans la décision d'achat du consommateur (Gabor et Granger,1961 ; Hamelin, 2000 ;Zollinger,2004). Il contribue au volume des ventes (Desmet et Zollinger, 1997). Il est donc important d'évaluer les jugements portés sur les prix par les consommateurs. Le CAP est riche en informations au niveau

individuel et si les prix peuvent être individualisés, la connaissance du CAP permet alors d'optimiser conjointement le volume des ventes et marge.

De nombreuses recherches ont montré que le CAP pouvait être influencé à la hausse par le manager de marque ou de magasin : caractéristiques du produit (présentation, personnalisation, ou marque), de la politique de prix (mode de paiement et tarif) ou encore de l'environnement (prix communiqués sur le lieu de vente et atmosphère). Sevdalis et Harvey (2006) ont montré, confirmant ce qui paraissait évident, que la quantité de produit servi avait un impact sur le CAP.

Ainsi le CAP est fonction de la quantité (plus la quantité perçue est importante et plus le CAP est élevé) et de la désirabilité de la portion (au-delà d'une certaine limite le CAP est nul). Merle (2007) réalise une synthèse des travaux relatifs au consentement à payer un prix plus élevé pour un produit personnalisé. Dans ses études une proportion comprise entre 43% et 88% des répondants sont prêts à payer plus cher pour la personnalisation, la différence de prix étant comprise entre 10% et 207% (Marine Le Gall-Ely, Recherche et application en marketing, vol.24,n°2/2009). Le support de paiement (carte de crédit ou liquide) et le type de tarifs ont également une influence sur le montant du CAP. Prelec et Simester (2001) montrent ainsi que les consommateurs qui payent avec une carte de crédit ont tendance à avoir un CAP plus élevé que ceux qui payent en liquide quelque soit le montant concerné et que le prix soit connu ou non à l'avance précisant ainsi les résultats obtenus par Feinberg en 1986. Un important courant de recherche a montré l'influence de facteurs environnementaux sur les jugements de prix, notamment les prix de référence (Zollinger, 2004). Krishna (1991) montre ainsi que, dans les cas où la fréquence de promotion réelle est régulière, le CAP est moins élevé. Par contre si la fréquence de promotion est aléatoire, aucun effet n'est observable sur le CAP. Certaines caractéristiques individuelles du consommateur peuvent influencer le CAP comme les caractéristiques sociodémographiques (revenu, CSP, niveau d'éducation, âge, sexe, taille du foyer) la familiarité ou encore le risque perçu et l'implication jouent ainsi un rôle de médiateur entre les déterminants externes et le CAP (Derbaix, Siningaglia et Zidda, 2003 ; Dou, 2004).

La pelouse de football de l'Université d'Abomey-Calavi jusqu'en 2015 avait un aspect naturel et était libre d'accès mais depuis la pose des gazons synthétiques, le terrain a changé

d'aspect. Pour la sécurité et l'entretien des gazons synthétiques, le Cous-AC réclame une certaine somme aux usagers de la pelouse. Quel peut être alors le montant maximum que serait prêt à payer un usager pour avoir accès à la pelouse? En d'autres termes la modification apportée à la pelouse par la pose des gazons synthétiques va-t-elle influencer positivement le CAP des usagers? Quels sont les déterminants du montant du consentement à payer chez les étudiants ?

1-2 Objectifs et hypothèses de recherche

L'objectif général du présent travail est de mesurer le consentement à payer des étudiants pour l'accès à la pelouse synthétique de l'Université d'Abomey-Calavi.

Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agira de :

- analyser l'effet de la modification apportée à la pelouse par la pose des gazons synthétiques sur la décision du consentement à payer.
- Identifier les déterminants du montant du consentement à payer chez les étudiants

Hypothèses :

- ✓ La modification apportée au terrain par la pose des gazons synthétiques détermine la décision du consentement à payer des étudiants.
- ✓ Le revenu a un effet positif sur le consentement à payer(CAP) des étudiants.

1-3 REVUE DE LITTERATURE

1-3-1 REVUE THEORIQUE

L'objectif est de pouvoir exprimer en grandeur monétaire une diminution ou une augmentation de la fonction d'utilité des individus, suite à une dégradation ou une amélioration de la qualité du bien ou du service. Les préférences des individus pour une qualité donnée et le surplus du consommateur sont certainement les outils conceptuels les mieux adaptés à la quantification de cette grandeur.

La théorie du choix du consommateur est basée sur l'hypothèse fondamentale selon laquelle un individu cherche à maximiser son utilité totale, c'est-à-dire son surplus sous contrainte de son revenu et des prix. Le surplus du consommateur étant la différence entre la somme de monnaie maximale que le consommateur est disposé à verser pour obtenir une certaine quantité d'un bien et la dépense qu'il doit supporter pour obtenir la quantité de bien considéré.

Les formalisations mathématiques du surplus selon les analyses de Marshall et de Hicks sont retenues. Selon Marshall, le surplus du consommateur se définit à partir de la courbe de demande du marché qui est obtenue en faisant la sommation des demandes individuelles. Si les prix varient, le surplus du consommateur variera en sens opposé. Hicks, par contre, propose d'évaluer la variation du bien-être d'un individu à partir de la courbe de demande compensée. Ainsi la prise en compte ou non de l'effet revenu conduit à la définition de quatre(4) surplus du consommateur : La variation compensatrice des prix, la variation compensatrice du revenu, la variation équivalente des prix et la variation équivalente des revenus.

La variation compensatrice du revenu donne la somme maximale (minimale) qui doit être prélevée sur le revenu du consommateur (ajoutée au revenu du consommateur) pour que son bien-être reste inchangé malgré la baisse (la hausse) des prix. Quant à la variation équivalente, elle mesure la somme maximale (minimale) qui doit être donnée (prélevée) à un consommateur pour maintenir son bien-être à un niveau équivalent à une baisse (hausse) de prix. Pour apprécier le changement de la situation d'un individu entre un état initial et un état final, on utilise davantage la variation compensatrice du revenu et la variation équivalente du revenu. La notion du surplus du consommateur se situe donc entre variation compensatrice et variation équivalente du revenu. Elle représente une approximation satisfaisante de la variation de l'utilité du consommateur.

Les préférences des individus sont révélées sur le marché et s'exprime en terme de consentement à payer (CAP) et de consentement à recevoir (CAR). Le CAP est la somme maximale d'argent qu'un individu est prêt à payer plutôt que de renoncer à une amélioration d'un service rendu par un service non marchand. Le CAR est la somme minimale d'argent qu'un individu exigerait pour volontairement renoncer à une amélioration de la qualité de

service rendu par un bien non marchand. Autrement dit, c'est la compensation monétaire que le consommateur est prêt à recevoir pour subir une perte de bien-être.

Le CAP se réfère au niveau initial d'utilité, c'est-à-dire au bien être actuel tel qu'il est vécu par la personne interrogée. Ce choix conduit donc à raisonner par rapport à une situation connue, plus facile à appréhender que celle qu'implique le CAR. Une critique traditionnelle de l'utilisation du CAR porte sur l'absence de contrainte budgétaire qui peut conduire les personnes interrogées à des annonces irréalistes. En pratique, on choisit généralement d'évaluer le CAP, c'est-à-dire la variation de revenu compensatoire en cas d'amélioration, et la variation de revenu équivalente en cas de détérioration. Deux raisons sont à l'origine de ce choix. Théoriquement, d'une part, le CAP donne une valeur minimale de la variation de bien-être à évaluer, ce qui permet de défendre sa crédibilité, dans le cadre d'une action en justice, par exemple, où des dommages et intérêts seraient demandés. Cette première analyse ne donne éthiquement que très peu de crédit à la primauté du CAP sur le CAR, puisqu'elle ne se justifierait que par la crédibilité qu'elle offre face à la justice et non sur une base éthique ou déontologique. Empiriquement, d'autre part, l'écart entre CAP et CAR est aggravé par le fait que les agents ont tendance à valoriser davantage toute perte de bien-être que les gains équivalents, et toute réduction de leurs pertes que les réductions de gains envisageables.

Cependant, un tel choix est contesté : rien ne justifie d'écarter le CAR sous prétexte qu'il est très fort, voire infini. Les méthodes d'évaluation des biens non marchands peuvent être classées en trois catégories.

La première catégorie consiste à évaluer le consentement à payer pour des mesures de protection de ces biens par référence à des marchés existants considérés comme « marchés de substitution », c'est-à-dire se substituant à un marché qui n'existe pas en tant que tel.

La deuxième catégorie de méthode s'efforce d'affecter une valeur monétaire à des dommages préalablement évalués en termes non monétaire (physique).

La troisième catégorie de méthode, en créant un marché artificiel ou « quasi-marché », a pour objectif de réaliser une évaluation directe des fonctions de demande.

Les méthodes d'évaluation des actifs environnementaux :

La méthode des prix hédoniques : fondée sur une régression linéaire ou non du prix de l'offre sur certaines de ses caractéristiques à partir de données statistiques sur le marché, la méthode fournit, non pas le CAP des consommateurs mais des informations sur les éléments de l'offre qui sont valorisés par les consommateurs (Desmet et Hendaoui, 2000). Le prix hédonique d'une caractéristique est défini comme la dérivée du prix du produit par rapport à l'attribut correspondant.

L'analyse conjointe : l'analyse conjointe permet aussi bien de calculer le CAP que les élasticités prix. Son intérêt est de mettre en évidence les compromis réalisés entre les différents attributs d'un produit (Green et Srinivasan, 1990 ; Kohli et Mahanja, 1991). Le CAP est alors dérivé des évaluations des alternatives : rangement ou notation, expression d'une préférence ou d'un choix. Le calcul du CAP repose sur la simulation d'un marché réel permettant de déterminer, pour chaque individu, à partir de quel prix le produit étudié n'est plus choisi au profit d'un produit concurrent, ceci à partir de la fonction d'utilité du consommateur pouvant prendre différentes formes dépendant des hypothèses posées par l'analyste (Ben-Akiva et Lerman, 1985). Le CAP peut être exprimé directement comme la somme d'argent qui rend les répondants indifférents entre le produit et l'argent proposé (Kalish et Nelson, 1991 ; Carmon et Simonson, 2001 ; Jedidi et Zhang, 2002).

L'évaluation contingente : Méthode développée en économie (Mitchell et Carson, 1989), l'évaluation contingente permet également le calcul du CAP et des élasticités prix. Elle requiert du répondant qu'il exprime directement son CAP pour le bien *–open-contingent valuation-* («veuillez indiquer le prix maximum que vous seriez prêt à payer pour une telle offre») ou qu'il réponde à une ou plusieurs questions successive sur le fait qu'il achèterait ou non le produit à un prix donné.

La Méthode d'Evaluation Contingente (MEC) souffre des biais à prendre en compte pour l'élaboration du questionnaire.

Biais d'inclusion : biais lié à l'inclusion dans le bien considéré d'autres biens non considérés par l'enquêteur mais assimilés par l'enquêteur, mais assimilés par l'enquêté. Par exemple, l'enquêté peut assimiler les canettes à l'ensemble des déchets sauvages, et ainsi surestimer son CAP pour l'élimination des canettes dans les déchets sauvages.

Biais stratégiques : Biais présent quand l'enquêté pense pouvoir influencer directement la décision politique dans un sens qui lui est favorable. Par exemple, il pourrait surestimer son CAP pour la création d'un parc à proximité d'un immeuble car il est propriétaire de cet immeuble, alors même que l'accroissement de la valeur de l'immeuble est pris en compte dans une partie distincte de l'analyse coût/bénéfice.

Biais d'ancrage : Biais lié aux montants de CAP proposés. Par exemple, si des montants entre 0 et 1000 € sont proposés, le CAP pourrait être plus élevé que si des montants de 0 à 100 € sont proposés.

Biais de contexte : Biais occurrent lorsque les autres questions ou informations données dans le questionnaire amènent le répondant à surestimer ou sous-estimer son CAP.

Biais de représentativité lié au canal de diffusion du questionnaire : Par exemple, les questionnaires toutes boîtes sont remplis en grande partie par des personnes intéressées, concernées par le sujet. Les questionnaires par internet, ne sont remplis que par les détenteurs d'ordinateur, parfois avec la perspective de recevoir des récompenses. Les enquêtes téléphoniques sont remplies en majeure partie par des personnes restant à domicile pendant la journée, etc.

1-3-2 REVUE EMPIRIQUE

Plusieurs auteurs ont étudié le consentement à payer des ménages. On peut citer, MUNASINGHE (1996), WASIKAMA (1998), MEHU (1992), HOUDEGBE (1999), WHITTINGTON et al, (1990). La plupart de ces études se sont intéressées au domaine de l'environnement. C'est d'ailleurs dans ce domaine que des résultats encourageants et fiables ont été obtenus (WHITTINGTON et al, 1990). Mais le secteur de l'assurance maladie a aussi fait l'objet d'investigation. Les travaux dans ce domaine s'intéressent à l'estimation des primes d'assurance, des tickets modérateurs et aux déterminants de la participation aux systèmes d'assurance santé.

MAO (2000) examine, en milieu rural chinois, la disposition des paysans à payer pour la mise en place d'une coopérative de santé. Il trouve que la disposition à payer pour appartenir à la coopérative est d'environ 1,5 dollars par personne par an. Ce montant représente le dixième des dépenses de santé des ménages. BRAU, BRUNI et PINNA (2004), étudient en Italie, le

consentement à payer des populations pour une assurance de santé couvrant les soins de long terme. Ils ont recours à une approche indirecte basée sur la méthode de la variation compensatrice. Ils comparent deux scénarios de couverture de l'assurance. Un scénario avec un taux de couverture de 75% et un autre avec un taux de 50%. Les dispositions moyennes à payer pour ces scénarii varient entre 341 euros et 716 euros.

Dong et al. (2002) comparent dans une étude au Burkina Faso, deux approches utilisées pour obtenir les consentements à payer des populations pour une assurance de santé communautaire à savoir : l'approche du take-it-or-leave-it (TIOLI) et celle du Bidding game. La méthode TIOLI consiste à demander à l'enquêté de se prononcer sur un prix qui lui est proposé (il s'agit de répondre par oui ou par non à un prix proposé). Quant à la technique du bidding game, elle est similaire à un marchandage. Les résultats de leur recherche suggèrent que la disposition moyenne à payer des chefs de ménages pour eux-mêmes est de 2384 FCFA avec la méthode TIOLI et de 3191 FCFA avec celle du Bidding game alors que pour le ménage, elle est de 6448 FCFA et de 9769 FCFA respectivement avec la méthode du TIOLI et du Bidding game.

En 2002 Wertenbroch et Skiera montrent que le CAP est plus élevé pour les évaluations contingentes que pour la loterie BDM (Becker, DeGroot et Marschak). Ils montrent aussi que la fiabilité et la validité sont plus élevées au niveau de la loterie BDM qu'au niveau des évaluations contingentes. En 2001, Huber ; Hermann et Wricke ont étudié l'influence de la satisfaction sur le CAP. Ils utilisent la méthode d'analyse conjointe sur une population de 378 clients de différents hôtels et découvrent une relation positive entre le CAP et la satisfaction (au fur et à mesure que la satisfaction du client augmente son CAP augmente aussi. Palmatier, Scheer et Stenkamp en 2007 étudient l'influence de la fidélité à l'entreprise et au vendeur sur le CAP sur une population de 362 dyades acheteurs et vendeurs industriels par la méthode de question ouverte et découvrent que le CAP est influencé positivement par la fidélité à l'entreprise et au vendeur. Toujours par la méthode de question ouverte, Chen et Rao(2005) étudient sur une population de 149 étudiants biculturels, l'influence de la culture et de la forme du message sur le CAP, un prix plus élevé pour une livraison plus rapide, considéré comme une mesure approximative de l'impatience. Ils débouchent sur une relation positive entre une culture occidentale et le CAP un prix plus élevé pour une livraison plus rapide.

L'approche contingente est la technique d'évaluation des biens et services environnementaux la plus fréquemment employée. Cependant de vives controverses existent autour de son utilisation. Celles-ci remettent en cause la fiabilité des valeurs obtenues (Hausman, 1993, Amigues et al. 1996 ; cité par Grappey, 1999). Ainsi la littérature fait grand cas de la nature publique des biens environnementaux, des différences entre MEC et les autres méthodes d'évaluation environnementale et entre consentement à recevoir (CAR) et consentement à payer (CAP). En plus, elle traite des méthodes de révélations des préférences et leurs biais respectifs, de la question des CAP nuls et extrêmes.

Mais des anomalies sont tout de même notées dans le travail empirique. Notamment, il existe d'importantes différences entre le CAP et le CAR (Brown et Hammack, 1974;

Bishop et Heberlein, 1979) contrairement aux conclusions de l'analyse de Wilig (1976).

Le test de rapprochement des intentions de don estimés par l'évaluation contingente et d'une opération de collecte effective des dons montre que les dons contingents n'étaient pas de bon prédicateur des dons réels (Seip et Strand, 1992, Navrud, 1992).

Le travail de Champ et al. (1996), montre cependant que l'on pourrait mieux discriminer entre les individus effectivement prêts à payer et ceux qui ne le sont pas. Navrud (1991) a comparé en Norvège les contributions hypothétiques au World Wildlife Fund aux contributions réelles. Les premières représentent 47% à 64 % des secondes dans l'échantillon étudié. Les travaux de Bishop et Heberlein (1990) sur les permis de chasse et

Bateman & al. (1995) citent des travaux qui aboutissent à des valeurs contingentes plus faibles que les valeurs réelles. Knetsch et Davis (1960) font une comparaison des données pour le libre accès à une zone située sur le lac avec le surplus du consommateur par la méthode des coûts de déplacement. Ils trouvent une différence de 3%. Toutes ces différences entre méthode est renforcée par l'utilisation soit du CAP ou CAR.

La littérature est revenue de nombreuses fois sur la question du choix de la mesure et en particulier sur la référence au CAP ou au CAR. Ce choix peut être considéré comme lié aux droits de propriété. Si un individu dispose du droit de vendre une ressource, alors le CAR est la mesure appropriée. Si un individu doit acheter le droit d'usage, c'est le CAP qu'il faut retenir. En matière de patrimoine naturel compte tenu de la forte dimension de bien public de nombreux actifs, l'on ne sait pas souvent quels sont les droits de propriété et qui les détiennent. Dans la pratique, les études privilégient l'approche du CAP même si à priori c'est

le CAR qui devrait être choisi dans le cas de la dégradation de l'actif naturel. A l'origine le choix de l'une ou l'autre mesure n'inquiétait pas trop car la théorie économique (Willig, 1976 et Randall et Stod, 1980) montrait que l'écart entre les deux mesures devrait être faible.

Cependant, les résultats empiriques et les travaux d'économie expérimentale ne confirment pas cette convergence. D'autres analyses ont d'abord rappelé les conditions du rapprochement du CAP et du CAR à savoir l'existence de biens parfaitement divisibles, des coûts de transaction nuls et des marchés de très grande taille.

La plupart des changements affectant des composantes du patrimoine naturel ne répond pas à ces critères. Hanmarck et Brow (1974) font une comparaison entre l'évaluation du CAP auprès des chasseurs de gibier et leur CAR pour renoncer à la chasse. Le constat est que le CAR est plus élevé.

SECTION2 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

2-1 Présentation de SICA BENIN FINANCE

SICA BENIN FINANCE est un Système Financier Décentralisé qui offre les services collecte de dépôts et d'octroi de crédits adaptés aux activités économiques que mènent ces membres et usagers.

Pour mener à bien sa mission, SICA BENIN FINANCE s'est dotée d'une Direction Générale qui est chargée d'assurer la gestion de l'institution à travers tous les services en assurant leur bon fonctionnement par la mise en place des moyens nécessaires à l'exécution des activités de l'institution.

La Direction Générale peut prendre tous les actes de gestion dans l'intérêt de la structure et est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de SICA BENIN FINANCE et en rendre compte au Conseil d'Administration.

L'institution a un organigramme qui présente ses différents organes d'orientation, d'administration, de gestion et de contrôle suivant une hiérarchie bien définie. Des départements techniques et services affiliés jouent, chacun en ce qui les concerne, leur rôle

sous la supervision d'une coordination adaptée au niveau de chaque hiérarchie dotée de liens fonctionnels adéquats.

Cependant, SICA BENIN FINANCE a pour objet d'assurer l'autonomisation financière des communautés défavorisées sur l'ensemble du territoire national, à travers la facilitation de l'accès aux services financiers et non financiers indispensables pour l'entrepreneuriat et le développement de leurs activités économiques.

2-2. Organisation de SICA BENIN FINANCE

Organigramme suivant, présente l'organisation de SICA BENIN FINANCE

2-2-1. Fonctionnement de SICA BENIN FINANCE

Paragraphe 1 : Description et fonctionnement des organes statutaires

1-1. L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de SICA BENIN FINANCE. Elle peut être ordinaire ou extraordinaire. Elle se réunit au moins une fois par an nécessairement dans les jours qui suivent la clôture de chaque exercice social pour approuver les comptes de la structure et donne les grandes orientations. L'Assemblée Générale ordinaire est convoquée par le président du conseil d'Administration ou à défaut par le secrétaire Général sur ordre du Président. Elle se réunit au siège de SICA BENIN FINANCE de préférence.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut être réunie pour agréer de nouveaux membres, modifier certaines dispositions des statuts ou règlement intérieur et notamment décider de la transformation de la structure. Elle peut être suscitée par des membres pour des questions importantes à la vie de l'organisation et validée par la majorité des membres du conseil d'administration.

Les décisions collectives extraordinaires ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées :

- A l'unanimité, s'il s'agit de transférer le siège social à un autre lieu, d'augmenter les engagements des membres ou de transformer la structure,

-
- A la majorité en nombre des membres de la structure s'il s'agit d'admettre de nouveaux membres
 - Par des membres représentant au moins le 2/3 de membres présents, pour toutes les autres décisions extraordinaires ;

L'assemblée Générale Ordinaire étant l'instance suprême de SICA BENIN FINANCE, elle est notamment compétente pour :

- Statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice ;
- Décider de l'affectation des résultats ;
- Adopter le projet de budget ;
- Définir la politique de crédit ;
- Mettre en place toute structuration qu'elle juge utile ;
- Traiter de toutes autres questions relatives à l'administration et au fonctionnement de SICA BENIN FINANCE

1.2 Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration veille au fonctionnement et à la bonne gestion de la structure.

A cet effet, il est chargé notamment :

- D'assurer le respect des prescriptions légales, réglementaires et statutaires
- De définir la politique de gestion des ressources et de rendre compte périodiquement de son mandat à l'Assemblée Générale dans les conditions fixées par les statuts et le règlement ;
- De veiller à ce que les taux d'intérêt applicables se situent dans la limite des plafonds fixés par la loi sur l'usure ;
- De se prononcer, en appel sur les décisions du comité de crédit à l'endroit d'un membre ;
- De favoriser une solution à l'amiable des différends que peuvent lui soumettre ses membres ;

Conseil d'Administration se réunit quatre fois par an sur convocation du président ou des 2/3 des administrateurs. Les convocations sont adressées par écrit au moins une semaine avant la

date fixée pour la tenue de la réunion. La convocation doit indiquer le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que les questions inscrites à l'ordre du jour.

1-3. Le Comité de Crédit

La comite de crédit a la responsabilité de gérer le crédit conformément aux politiques et procédures définies en matière de crédit.

Les attributions du comité de crédit sont les suivantes :

- Mettre en application la politique de crédit adoptée par l'Assemblée Générale.
- Planifier les activités de crédit.
- Evaluer les activités de crédit.
- Formuler des recommandations sur la politique de crédit.
- Examiner les propositions de modifications de la politique de crédit et formuler des recommandations à l'Assemblée Générale.
- Définir les objectifs à atteindre en matière de crédit.
- Contrôler les prêts consentis par délégation.
- Approuver les demandes de crédit et fixer les termes et les conditions s'y rattachant.
- Effectuer le suivi des prêts en retard.
- Participer activement au recouvrement des prêts en retard.
- Faire le rapport de ses activités et de l'état du portefeuille de prêts.
- Comparer les résultats aux objectifs définis.
- Proposer des solutions aux difficultés rencontrées.
- Il se réunir chaque fois que le besoin se fait sentir pour valider les dossiers de crédit.

Tout membre de SICA BENIN FINANCE dont la demande de crédit a été refusée peut faire appel de cette décision devant le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, après avoir donné au membre l'occasion d'être entendu, rend sa décision conformément aux dispositions du règlement intérieur.

1-4. Le Conseil de Surveillance

Le conseil de surveillance est l'organe de contrôle qui certifie que les états financiers de synthèses sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière nette de SICA BENIN FINANCE. Ces états financiers de synthèse peuvent être certifiés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Conseil de Surveillance a pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion de SICA BENIN FINANCE, de vérifier les valeurs des documents comptables de et de contrôler la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur. Son bras opérationnel est l'auditeur interne/contrôleur de gestion qui effectue les travaux de contrôle au quotidien et lui rend compte par rapports motivés.

Le conseil de surveillance peut opérer des vérifications et contrôles inopinés à toute époque de l'année et se faire communiquer toutes pièces qu'il juge utiles pour l'exercice de sa mission notamment tous contrats, livre, documents comptables et registre de procès-verbaux et dresser un rapport qu'il présente à l'Assemblée Générale.

Dans ce rapport adressé à l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance déclare, soit certifie la régularité et la sincérité des états financiers, soit assortit sa certification de réserves ou, la refuse en précisant les motifs de son refus ou de ses réserves.

1.5 La Direction Générale

En matière de gouvernance, il revient au Directeur Générale(DG), sous la supervision du Conseil d'Administration, de :

- Mettre en œuvre la vision à long terme pour l'avenir de l'institution, ce qui est crucial pour assurer sa pérennité dans le temps. La vision de la direction doit être clairement définie ainsi que les étapes de sa réalisation appropriées.

La vision s'articule autour d'un plan stratégique qui indique également les principaux éléments du programme de l'institution et les résultats attendus. Par exemple, les critères clés d'un système financier décentralisé, par lequel se mesure la performance de la direction, pourront être les suivantes :

-
- objectif de croissance ;
 - pénétration du marché ;
 - niveau d'autosuffisance de l'institution,
 - statut légal requis pour atteindre les objectifs,
 - niveau d'efficacité des activités ;
 - qualité des actifs.
 - Gérer les ressources humaines : le Directeur General prend, à ce niveau, en compte les questions de productivité, de performance et d'évolution du personnel. En outre, il met en place une structure organisationnelle efficace pour s'assurer qu'elle permet une réalisation efficace des activités.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, tout recrutement se fait dans le respect du manuel de procédure de recrutement et sur validation du Directeur Général. Des réunions hebdomadaires de direction sont effectuées pour discuter des points et tâches réalisés, des orientations à donner et les recommandations à chaque service. Le compte rendu des réunions est archivé et peut être consulté par le Conseil d'Administration. Il revient également au DE dans la gestion du personnel de prévoir et de savoir gérer les conflits pouvant naître entre le personnel ou entre le personnel et la direction.

La gouvernance implique aussi, faire participer le personnel à la vie de l'entreprise. Dans ce but, des séances de travail périodiques sont organisées pour discuter de tel ou tel aspect de la vie de l'institution et tout compte rendu de décision prise doit être également transmis au Conseil d'Administration.

- Assurer une performance financière : Le Directeur Général est responsable du maintien de la solvabilité financière de l'institution, autrement dit, il doit toujours veiller à ce que l'institution paie ses dus à ses partenaires et rendre l'activité rentable. La qualité des actifs et la capacité à mobiliser des ressources financières constituent également des éléments clés pour obtenir de bons résultats financiers.
- Maintenir une bonne relation avec les organes d'orientation et de contrôle : il revient au DE d'assurer une bonne relation entre le personnel et la CA, le CC ou le CS. Cette relation est le produit des réunions officielles et formelles du Conseil

d'Administration et des nombreux échanges informels entre les membres des organes, le Directeur Général et les membres du personnel.

Cette relation est déterminée par les facteurs suivants : le niveau d'information et de préparation du Conseil d'Administration pour les réunions, l'intensité de la relation de travail entre les administrateurs et le personnel, et le degré de connaissance personnelle des administrateurs sur la mission institutionnelle.

Le Directeur Général s'évertue dans les limites de ses pouvoirs à :

- Assurer le bon fonctionnement des activités financières de SICA BENIN FINANCE
- Représenter valablement l'institution en cas d'absence du président du Conseil d'Administration
- Elaborer le budget et veiller à l'application des procédures d'octroi de crédit
- Appliquer les programmes d'activités définis par l'Assemblée Générale
- Autoriser les emprunts et dépenses nécessaires au fonctionnement de SICA BENIN FINANCE
- Préparer les réunions et tous les documents, compte rendus, et rapport annuels à transmettre à l'Assemblée Générale ainsi qu'à toute institution financière ou structure bancaire.

En tant que gérant de la bonne marche de l'institution, le Directeur Général est le premier responsable de tous les services qui collaborent avec la direction. Chaque service de SICA BENIN FINANCE a un cahier de charge qui définit ses obligations et son rôle dans l'administration.

PARAGRAPHE 2: Déroulement du stage : activités accomplies et difficultés rencontrées

2-1. Activités accomplies

Durant notre période de stage à SICA BENIN FINANCE, nous avons en premier lieu appris à connaître l'utilité des produits que SICA BENIN FINANCE met à la disposition des ses clients. Par la suite nous avons commencé par assurer l'accueil où nous représentons l'intermédiaire entre la clientèle et la caisse. A cette étape nous avons appris à accueillir la clientèle, à remplir les différentes fiches d'opération, à identifier les clients qui sont en pénalité, à gérer les risques liés aux clients qui se retrouvent dans des situations de non remboursement des crédits qui leurs sont octroyés. A la fin de notre stage, nous avons assister à une formation sur le thème « ACCUEIL ET GESTION DE LA CLIENTELE » cet atelier de formation nous a permis d'acquérir plus d'expérience sur le mode de gestion de la clientèle.

2-2 DIFFICULTES RENCONTREES

- Difficulté d'adaptation aux systèmes de fonctionnement de l'entreprise
- Difficulté pour le déplacement
- Manque de connexion internet adéquat
- Difficulté d'accès aux informations privées de l'entreprise

SECTION 3: METHODOLOGIE UTILISEE

Dans un travail de recherche, la méthodologie suivie s'avère importante pour la fiabilité et la crédibilité des résultats. Elle se définit comme l'ensemble des démarches entreprises pour la collecte des données ; les informations et leur traitement en vue de produire des résultats qui permettent d'atteindre les objectifs fixés et de vérifier les hypothèses.

COLLECTE DES DONNEES

Notre sujet de recherche nécessite une enquête pour évaluer le consentement à payer des étudiants pour l'accès à la pelouse synthétique de l'Université d'Abomey-Calavi. Pour la

collecte des données sur notre sujet de recherche, nous utiliserons la méthode de l'évaluation contingente (MEC).

La population concernée par notre étude est l'ensemble des étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi. Pour notre échantillonnage, on s'intéressera particulièrement aux étudiants usagers de la pelouse synthétique de l'Université d'Abomey-Calavi (hommes comme femmes) et à des non usagers mais qui sont intéressés par l'amélioration apportée à leur milieu naturel de vie.

L'élaboration du questionnaire est une tâche fondamentale de l'évaluation contingente, dans le sens où il s'agit de mettre les enquêtés dans la situation d'un marché hypothétique crédible et compréhensible. Afin que l'enquêté se sente aussi proche que possible d'une situation réelle. Notre enquête se fera en question ouverte, le canal de diffusion choisit est le face à face. Notre échantillonnage est faite par sondage aléatoire simple (procédé d'échantillonnage dans lequel chaque unité d'échantillonnage a la même probabilité de figurer dans l'échantillon et ou tous les échantillons de même taille ont des chances identiques d'être choisis). L'enquête est réalisée sur 150 étudiants de l'UAC.

CHAPITRE 2 : PRESENTATION ET ANALYSE DE RESULTATAS

SECTION 1 : Analyses statistiques

1-1 Tableaux croisés

1-1-1TABLEAU CROISE ENTRE TRANCHE D'AGE ET DECISION

Intervalle d'âge des individus enquêtés	Décision de payer pour l'usage de la pelouse		total
	Non	Oui	
moins de 20 ans	2	6	8
[20ans-25ans[29	60	89
[25ans-30ans[5	38	43
Plus de 30ans	2	8	10
Total	38	112	150

Source : Réalisé par les auteurs à partir des données d'enquête

L'analyse de ce tableau révèle que 74,66% des individus enquêtés sont prêt à payer pour l'usage de la pelouse synthétique de l'UAC. Dans ce lot, 5,35% ont un âge inférieur à 20 ans, 53,57% ont un âge compris entre 20 et 25 ans, 33,93% ont un âge compris entre 25 et 30 ans puis 7,14% ont un âge supérieur à 30 ans. On remarque donc que plus de la moitié des individus enquêtés qui consentent de payer pour l'usage de la pelouse synthétique ont un âge compris entre 20 et 25 ans. On conclut alors que l'amélioration apportée au terrain de l'UAC intéresse beaucoup plus les individus de jeune âge car la pelouse facilite la pratique du football qui est un jeu sportif réservé à la jeunesse. L'âge est donc un facteur qui influence la décision de payer pour l'usage de la pelouse de l'UAC.

1-1-2 TABLEAU CROISE ENTRE OPINION ET DECISION

Opinion sur l'amélioration apportée au terrain	Décision de payer pour l'usage de la pelouse		Total
	Non	oui	
Oui très intéressé	15	83	98
Oui assez intéressé	11	29	40
Non pas tellement intéressé	9	0	9
Non pas du tout intéressé	3	0	3
Total	38	112	150

Source : Réalisé par les auteurs à partir des données d'enquête

L'analyse de ce tableau révèle que 92% des individus enquêtés sont intéressés (oui très intéressé & oui assez intéressé) par l'amélioration apportée au terrain de l'UAC. Dans ce lot d'individus intéressés, 81% des individus enquêtés consentent de payer pour l'usage de la pelouse synthétique contre seulement 19% qui ne consentent pas de payer pour l'usage de la pelouse synthétique de l'UAC. On remarque que le fait d'être intéressé par l'amélioration apportée au terrain influence la décision de payer pour l'usage de la pelouse. En somme, l'amélioration apportée au terrain par la pose des gazons synthétiques détermine la décision du consentement à payer des étudiants

1-1-3 TABLEAU CROISE ENTRE NIVEAU D'ETUDE ET CAP

Niveau d'étude de l'individu	Montant du CAP								TOTAL
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
L1	4	11	3	2	1	0	0	0	21
L2	9	19	8	4	0	0	1	0	41
L3	16	19	17	6	5	2	0	0	65
M1	2	4	3	0	1	0	0	1	10
M2	1	4	5	2	0	0	0	0	13
TOTAL	32	57	36	14	7	2	1	1	150

Source : Réalisé par les auteurs à partir des données d'enquête

L'analyse de ce tableau révèle que respectivement 21,33% ; 38% ; 24% ; 4,67% ; 1,33% ; 0,66% et 0,66% des individus enquêtés consentent de payer 0f ; 500f ; 1000f ; 1500f ; 2000f ; 3000f et 3500f pour l'usage de la pelouse, de même, respectivement 14% ; 27,33% ; 43,33% ; 6,67% ; 8,68% ont le niveau L1 ; L2 ; L3 ; M1 ; M2. On remarque que le montant maximal qu'est prêt à payer un étudiant ayant le niveau L1 parmi tous les montants proposés est de 2000f, le montant maximal qu'est prêt à payer un étudiant ayant le niveau L2 est de 3000f, pour un étudiant de niveau L3 le montant maximal est de 2500f, les montants maximaux pour les étudiants ayant le niveau M1 et M2 sont respectivement 3500f et 2500f. Le montant du CAP a augmenté de 50% quand on quitte les étudiants ayant le niveau L1 pour les étudiants ayant le niveau L2. Ceci s'explique par l'augmentation du revenu de ces étudiants (bourses et secours universitaires) et du fait de leur jeune âge (souvent compris entre 20 et 25 ans). Le montant du CAP diminue ensuite de 16,67% au niveau des étudiants ayant le niveau L3 par rapport à ceux du niveau L2. Ceci s'explique par le fait que la majorité des étudiants ayant déjà obtenu leur licence professionnelle déserte le campus et se vautre à d'autres préoccupations ce qui fait qu'ils sont moins intéressés. En M1 le montant augmente de 40% par rapport au niveau L3. Cela se comprend par l'augmentation du revenu (stages professionnelles rémunérés ; diverses fonctions...). En M2, le montant du CAP diminue de 28,57% par rapport au montant du CAP en M1. Cette diminution s'explique par l'augmentation de l'âge ce qui l'individu moins intéressé. On conclut donc partiellement que le niveau d'étude influence le montant du CAP.

1-1-4 TABLEAU CROISE ENTRE OPINION ET CAP

Opinion sur l'amélioration apportée au terrain	Montant du CAP								TOTAL
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
Oui très intéressé	11	43	27	11	5	1	0	0	98
Oui assez intéressé	11	14	7	3	2	1	1	1	40
Non pas tellement intéressé	7	0	2	0	0	0	0	0	9
Non pas intéressé	3	0	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL	32	57	36	14	7	2	1	1	150

Source : Réalisé par les auteurs à partir des données d'enquête

L'analyse de ce tableau montre que 92% (très intéressé et assez intéressé) contre 8%(pas tellement intéressé et pas du tout intéressé) des étudiants sont intéressés par l'amélioration apportée au terrain de l'UAC. Le montant maximal qu'est prêt à payer un étudiant intéressé par l'amélioration apportée au terrain parmi tous les montants proposés est de 3500f par contre, le montant maximal qu'est prêt à payer un étudiant qui n'est pas intéressé par l'amélioration apportée au terrain de l'UAC parmi tous les montants qui ont été proposés est de 0f. On remarque alors que les individus intéressés par l'amélioration apportée au terrain de l'UAC ont un CAP plus élevé que les individus qui ne sont pas intéressés par l'amélioration apportée au terrain. On conclut donc que l'opinion influence positivement le montant du CAP.

1-1-5 TABLEAU CROISE ENTRE SEXE ET CAP

Sexe de l'individu	Montant du CAP								TOTAL
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
Féminin	17	15	9	2	1	0	0	1	45
Masculin	15	42	27	12	6	2	1	0	105
TOTAL	32	57	36	14	7	2	1	1	150

Source : Réalisé par les auteurs à partir des données d'enquête

L'analyse révèle que le montant maximal qu'est prêt à payer un étudiant de sexe féminin parmi tous les montants proposés est de 3500f tandis que le montant maximal qu'est prêt à payer un étudiant de sexe masculin parmi tous les montants proposés est de 3000f. Le sexe détermine alors le montant du CAP.

1-1-6 TABLEAU CROISE ENTRE REVENU ET CAP

Revenu de l'individu	Montant du CAP								TOTAL
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
Moins de 25000	19	36	9	2	2	0	0	0	68
[25000-50000[10	17	21	7	2	1	0	0	58
Plus de 50000	3	3	6	5	3	2	1	1	24
TOTAL	32	56	36	14	7	3	1	1	150

Source : Réalisé par les auteurs à partir des données d'enquête

Ce tableau révèle que 45,33% des étudiants ont un revenu inférieur à 25000f ; 38,67% ont un revenu compris entre 25000 et 50000f puis 16% ont un revenu supérieur à 50000f. Ces différents pourcentages s'expliquent par le fait que 57,33% donc plus de la moitié des étudiants enquêtés n'ont pas une activité professionnelle en dehors des études (donc pas de source de revenu extra académique). L'analyse de ce tableau montre que le montant maximal qu'est prêt à payer un étudiant ayant un revenu inférieur à 25000f parmi tous les montants proposés est de 2000f ; pour un revenu compris entre 25000 et 50000f, les étudiants enquêtés sont prêts à payer montant maximal de 2500f et pour un revenu supérieur à 50000f les étudiants sont prêts à payer un montant maximal qui est de 3500f. On retient donc que le revenu détermine le CAP des étudiants en ce sens que ce dernier augmente au fur et à mesure que le revenu augmente.

SECTION2 TRAITEMENT DES DONNEES

2-1 ESTIMATION DU MODELE DE SELECTION DE HECKMAN EN DEUX ETAPES

Dans bien de cas en économie, plusieurs variables sont observées uniquement pour une partie des individus enquêtés. Pourtant, les individus pour lesquels ces variables ne sont pas observés font partir de l'échantillon et on doit faire une régression qui permettra de prendre en compte cette hétérogénéité dans l'échantillon. Dans le cadre de notre étude de façon spécifique, l'objectif est non seulement d'identifier les facteurs qui expliquent le montant du CAP mais également de déterminer un niveau moyen de CAP. Il y aura donc ceux qui seront

de potentiels payeurs et ceux qui seront des non payeurs. Ainsi le CAP ne sera observé que sur les potentiels payeurs.

Tableau1 : Décision du CAP

Variables	coefficients	Ecart-types
Opinion	-0,9583182***	0,1896588
Connaissance de la pelouse	1,052453**	0,5262405
distance	0,0162328	0,0714732
Catégorie socioprofessionnelle	0,0976381	0,18492692

Source : réalisé par les auteurs à partir des données d'enquête sous stata

Pour expliquer la décision de payer les montants proposés pour le consentement à payer, nous avons choisi quatre variables que sont opinion, connaissance de la pelouse, distance et la catégorie socioprofessionnelle. Parmi ces variables, seuls l'opinion et la connaissance de la pelouse sont significativement non nuls respectivement au seuil de 1% et de 5%. Cependant, l'opinion influence négativement la décision (coefficient égale à -0,95 soit inférieur à zéro). La variable connaissance de la pelouse est affectée d'un coefficient positif (1,05). Elle influence donc positivement la décision de payer pour l'accès à la pelouse synthétique de l'UAC, de même la distance et la catégorie socioprofessionnelle influencent positivement la décision car les coefficients qui leur sont associés sont tous positifs. La variable connaissance de la pelouse est la variable sur laquelle l'on va se baser pour évaluer l'influence de la modification apportée au terrain de l'UAC sur la décision car il faut forcément connaître ou être en contact avec la pelouse synthétique de l'UAC afin d'évaluer l'importance de la modification apportée à ce terrain. A cet effet on peut donc retenir que la modification apportée au terrain de l'UAC par la pose des gazons synthétiques détermine la décision du CAP.

Tableau2 : Déterminants du CAP

Variabiles	Coefficients	Ecart-types
Situation matrimoniale Etes-vous marié ? 1=oui 0=non	-520,526***	120,4429
Age	48,45533***	15,94353
Niveau d'étude		
Licence2	-123,7269	127,0514
Licence3	-204,3688*	127,1584
Master1	-673,2159***	203,1521
Master2	-432,5879**	180,5361
Revenu		
Entre 25000f et 50000f	403,8322***	99,04827
Plus de 50000f	1003,706***	136,182
Lambda	358,6614*	200,6655

Source : réalisé par les auteurs sous le logiciel stata

Quatre variables ont été retenues pour expliquer le montant du CAP des enquêtes : la situation matrimoniale, l'âge, le niveau d'étude et le revenu.

La variable situation matrimoniale est significative au seuil de 1%. Elle influence donc le montant du CAP. Le coefficient qui lui est associé est égale à -520,526 soit inférieur à zéro. La variable situation matrimoniale influence alors négativement le CAP. Le fait d'être marié par exemple, diminue le CAP de 520,526fcfa.

La variable âge est significative au seuil de 1% et influence ainsi le CAP des étudiants. Le coefficient affecté à cette variable est 48,455 ce coefficient est positif. On conclut donc que la variable âge a un effet positif sur la variable montant du CAP. Quand l'âge de l'étudiant augmente d'une année cela entraîne une augmentation de 48,455fcfa de son CAP.

Tous les coefficients affectés à chaque modalité de la variable niveau d'étude sont négatifs. De façon spécifique, la modalité Licence2 n'est pas significatif ; par contre, toutes les autres à savoir les étudiants ayant le niveau Licence3, les étudiants ayant le niveau Master1 et les étudiants ayant le niveau Master2 sont tous significatives respectivement au seuil de 10%, 1% et 5% et ont tous un effet négatif sur le CAP. Le passage de niveau Licence2 pour le niveau Licence3 diminue le CAP de 80,64fcfa et le passage du niveau Licence 3 pour le niveau Master1 diminue le CAP de 468,84fcfa et le passage de la Licence3 pour le Master2 diminue le CAP de 228,21fcfa. Au fur et à mesure que le niveau d'étude augmente le CAP diminue.

Toutes les modalités de la variable revenu sont toutes significatives au seuil de 1%. Elles ont donc une influence importante sur le CAP des étudiants. Les coefficients associés à chaque modalité de cette variable sont tous positifs. Quand l'on passe d'un revenu compris entre 25000fcfa et 50000fcfa à un revenu supérieur à 50000fcfa, le CAP augmente de 600fcfa. On retient donc que le revenu exerce un effet positif sur le CAP des étudiants.

Lambda est le coefficient associé à l'inverse du ratio de Mills. Lambda ici est significatif au seuil de 10%. On conclut donc qu'il existe un biais de sélection que l'utilisation du modèle de sélection a corrigé.

2-2 VALIDATION DES HYPOTHESES

Au terme de l'analyse des résultats de notre estimation, il devient impératif de tester les hypothèses que nous avons formulées au début de cette recherche.

Hypothèse H1 : « La modification apportée au terrain par la pose des gazons synthétiques détermine la décision du consentement à payer des étudiants » est validée car le coefficient associé à la variable connaissance de la pelouse est positif.

Hypothèse H2 : « le revenu a un effet positif sur le consentement à payer des étudiants » est validée car les coefficients associés à la variable revenu sont tous positif.

2-3 CALCUL DU CAP MOYEN

Le calcul du CAP moyen est fait à base des données d'enquête sous le logiciel stata

Variable	Observations	Moyenne	Minimum	maximum
CAP	150	740	0	3500

Source : réalisé par les auteurs à partir des données d'enquête

Le consentement à payer moyen qu'est prêt à payer un étudiant pour l'usage de la pelouse synthétique de l'Université d'Abomey-Calavi est de 740fcfa.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'environnement est une donnée essentielle dont la prise en compte dans la définition de politique de développement garantit la durabilité des actifs naturels. L'érection des aires

protégées entre dans cette dynamique de développement durable. Cependant, cet objectif ne peut être atteint que lorsque la gestion de ces actifs traduit entièrement cette importance unanimement reconnue. Dans ce souci, les orientations en matière de politique de gestion soutenable doivent provenir d'une étude de demande des services environnementaux. Le fait que ces derniers ne soient pas représentés dans un marché ne doit en aucune façon pousser les gestionnaires des parcs et réserves à faire fi de l'évaluation économique des actifs naturels. La littérature économique fait grand cas de techniques de valorisation. Le recours croissant à ces techniques dans les multiples études va de pair avec le développement de leurs fondements théoriques. Ces fondements assurent une plus grande fiabilité des résultats empiriques.

Dans certains pays, les techniques de valorisation sont utilisées par les tribunaux pour évaluer les dommages causés à l'environnement. C'est le cas du naufrage de l'ERIKA en Europe, le problème d'Exxon Valdez aux USA. Par ailleurs, il est nécessaire de recourir à ces techniques qui sont relativement simples pour définir des politiques viables et efficaces pour la préservation des actifs naturels.

L'application de la MEC pour déterminer le CAP des étudiants pour l'accès à la pelouse synthétique de l'UAC s'inscrit dans ce cadre. Cette étude nous a permis de mieux connaître le profil des étudiants usagers du terrain de l'UAC et de caractériser la demande de ces derniers.

L'étude a porté sur un échantillon de 150 étudiants dont 144 connaissent effectivement la pelouse synthétique de l'UAC. L'étude a révélé que la majorité des usagers de la pelouse ont un âge compris entre 20 et 25 ans. L'étude quantitative a révélé la valeur moyenne du CAP des étudiants. Elle s'élève à 740FCFA.

Au vue de tout ceci nous formulons les recommandations suivantes aux pouvoirs publics :

- ✓ Mettre en place des agences de contrôle, d'évaluation et de suivie des externalités qu'exercent certaines activités économiques sur d'autres.
- ✓ mettre en place des lois pour sanctionner les pollueurs (taxes;...)
- ✓ se mettre en coalition avec le COUS AC pour fixer un montant pour l'usage de la pelouse synthétique de l'UAC.

ANNEXE

STATISTIQUE DESCRIPTIVE

A-tableau croisé tranche d'âge et décision

. tab tranche_dage decision

intervalle d'age des enquetés	decision de payer pour l'usage de la pelouse		Total
	non	oui	
moins de 20 ans	2	6	8
[20-25[29	60	89
[25-30[5	38	43
plus de 30 ans	2	8	10
Total	38	112	150

B-Tableau croisé opinion et montant du CAP

. tab opinion montant_du_CAP

opinion sur l'amélioration apportée au terrain	montant du consentement à payer								Total
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
oui très intéressé	11	43	27	11	5	1	0	0	98
oui assez intéressé	11	14	7	3	2	1	1	1	40
non pas tellement int	7	0	2	0	0	0	0	0	9
pas intéressé	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Total	32	57	36	14	7	2	1	1	150

C-tableau croisé niveau d'étude et montant du CAP

. tab niveau_detude montant_du_CAP

grade de l'individu	montant du consentement à payer								Total
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
11	4	11	3	2	1	0	0	0	21
12	9	19	8	4	0	0	1	0	41
13	16	19	17	6	5	2	0	0	65
m1	2	4	3	0	0	0	0	1	10
m2	1	4	5	2	1	0	0	0	13
Total	32	57	36	14	7	2	1	1	150

ADJAHOUNZO S. L. Dieudonné (61835683) & BESSANH Athanase(61252349)

D-tableau croisé opinion et montant du CAP

. tab opinion montant_du_CAP

opinion sur l'amélioration apportée au terrain	montant du consentement à payer								Total
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
oui très intéressé	11	43	27	11	5	1	0	0	98
oui assez intéressé	11	14	7	3	2	1	1	1	40
non pas tellement int	7	0	2	0	0	0	0	0	9
pas intéressé	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Total	32	57	36	14	7	2	1	1	150

. tab sexe montant_du_CAP

E-Tableau croisé sexe et montant du CAP

sexe de l'individu	montant du consentement à payer								Total
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
si femme	15	42	27	12	6	2	1	0	105
si homme	17	15	9	2	1	0	0	1	45
Total	32	57	36	14	7	2	1	1	150

ADJAHOUNZO S. L Dieudonné (61835683) & BESSANT Athanase (61252349)

F-tableau croisé revenu et montant du CAP

. tab revenu montant_du_CAP

revenu de l'individu	montant du consentement à payer								Total
	0	500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	
moins de 25000	19	36	9	2	2	0	0	0	68
[25000-50000[10	18	21	7	2	0	0	0	58
plus de 50000	3	3	6	5	3	2	1	1	24
Total	32	57	36	14	7	2	1	1	150

ESTIMATION

```

Heckman selection model -- two-step estimates      Number of obs      =      150
(regression model with sample selection)          Censored obs       =       38
                                                    Uncensored obs     =      112

                                                    Wald chi2(8)       =      90.60
                                                    Prob > chi2        =      0.0000

```

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
montant_du_CAP						
sm	-520.526	120.4429	-4.32	0.000	-756.5898	-284.4622
age	48.45533	15.94353	3.04	0.002	17.20658	79.70408
niveau_detude						
2	-123.7269	127.0514	-0.97	0.330	-372.743	125.2893
3	-204.3688	127.1584	-1.61	0.108	-453.5947	44.85707
4	-673.2159	203.1521	-3.31	0.001	-1071.387	-275.0451
5	-432.5879	180.5361	-2.40	0.017	-786.4322	-78.74361
revenu						
2	403.8322	99.04827	4.08	0.000	209.7011	597.9632
3	1003.706	136.182	7.37	0.000	736.7946	1270.618
_cons	-468.2966	378.0214	-1.24	0.215	-1209.205	272.6117
decision						
opinion	-.9583182	.1896588	-5.05	0.000	-1.330043	-.5865938
conn_d_la_pelouse	1.052453	.5262405	2.00	0.046	.0210407	2.083865
distance	.0162328	.0714732	0.23	0.820	-.1238522	.1563178
csp	.0976381	.1849262	0.53	0.598	-.2648105	.4600867
_cons	1.038292	.5692692	1.82	0.068	-.0774551	2.154039
mills						
lambda	358.6614	200.6655	1.79	0.074	-34.63577	751.9585
rho						
sigma	0.77931					
	460.23013					

CAP MOYEN

```
. sum montant_du_CAP
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
montant_du~P	150	740	641.7259	0	3500

DESCRIPTION DE QUELQUES VARIABLES UTILISEES

variables	descriptions	Codages
sexe	Sexe des individus enquêtés	1=homme 0=femme
sm	situation matrimoniale	1=marié 0=célibataire
tranche_dage	Tranche d'âge	1=moins de 20ans 2=entre 20ans et 25ans 3= 25ans à 30ans 4=plus de 30ans
distance	Distance estimée en Km	
Niveau_detude	Niveau d'étude des enquêtés	1=licence1 2=licence2 3=licence3 4=master1 5=master2
CSP	Catégorie socioprofessionnelle des individus enquêtés En dehors des études aviez-vous une occupation professionnelle ?	1=oui 2=non
Revenu	Revenu approximative des individus enquêtés	1=Moins de 25000f 2=Entre 25000 et 50000f 3=plus de 50000f
Conn_d_lancien_terrain	Connaissance de l'ancien terrain de l'UAC. Il est demandé aux individus enquêtés s'ils connaissent l'ancien terrain de l'UAC	1=oui 0=non

Fréquentation	Fréquentation de l'ancien terrain de l'UAC	1=oui 0=non
Conn_d_la_pelouse	Connaissance de la pelouse synthétique de l'UAC	1=oui 0=non
Décision	Décision de payer pour l'accès à la pelouse synthétique de l'UAC	1=oui 0=non
Opinion	Avis sur l'amélioration apportée à la pelouse synthétique	1=très intéressé 2=assez intéressé 3=pas tellement intéressé 4=pas du tout intéressé
Montatnt_du_CAP	Montant du consentement à payer pour l'accès à la pelouse synthétique de l'UAC	
explication	Explication enquetés pour avoir choisi ne pas payer le montant du CAP	1=n'a pas d'argent pour cela 2=ne comprends rein de tout ceci 3=ne sait pas se décider 4=ne veut pas payer pour les autres 5=ne souhaite payer plus d'impôt 6=ne pense pas que le COUS-AC puisse faire bon usage de ces fonds

QUESTIONNAIRE

Bonjour Madame /Monsieur. Dans le cadre d'une étude sur le consentement à payer des étudiants pour l'accès à la pelouse synthétique de l'UAC, nous désirons connaître votre opinion et nous sollicitons votre collaboration en acceptant de répondre aux questions suivantes.

- IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

SEXE		Situation matrimoniale			
Feminin	Masculin	Célibataire	marie	divorcé	veuf

Dans quelle tranche d'âge résolue vous vous situez ?

Moins de 20ans	[20ans- 25ans [[25ans-30ans [Plus de 30 ans

Quartier	Niveau d'étude					
	L1	L2	L3	M1	M2	autres

Catégorie Socioprofessionnelle de l'enquêté

En dehors des études, avez-vous une occupation professionnelle ?

Oui non

Dans quel intervalle pourriez- vous situer votre revenu mensuel ?

moins de 25000 francs	[25000- 50000[Plus de 50000 francs

Connaissez-vous l'ancien terrain de l'UAC ?

Oui non

Fréquentiez-vous ce terrain ?

Oui non

Connaissez-vous la pelouse synthétique de l'UAC ?

Oui non

Etes- vous intéressé par l'amélioration apportée au terrain de foot de l'UAC?

1) Oui très intéressé	2) Oui assez intéressé	3) Non pas tellement intéressé	4) Non pas du tout intéressé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour son entretien et sa sécurité, le COUS-AC réclame une certaine somme à ses usagers. Etes- vous prêt à payer pour son usage ?

Oui non

Si oui quel est le montant que seriez-vous prêt à payer ?

500	1000	1500	2000	2500	3000	3500	4000	4500	autres
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sinon pourquoi ?

N'a pas d'argent pour cela	Ne comprends rien de tout ceci	Ne sait pas se décider	Ne veut pas payer pour les autres	Ne souhaite pas payer plus de taxe	Ne pense pas que le COUS-AC puisse faire bonne usage de ces fonds

BIBLIOGRAPHIE

Becker G.M., DeGroot M.H. et Marschak J. (1964), Measuring utility by a single-response sequential method, *Behavioral Science*, 9, 226-32.

Bishop, R.C., and T.A. Heberlein (1979), 'Measuring Values of Extra Market Goods: Are Indirect Measures Biased?' *American Journal of Agricultural Economics* 61, 926-930

Brau, R., Bruni, L., M., Pinna, A., M. (2004). '*Eliciting The Demand For long Term care Insurance : A Discrete Choice Modelling Approach*'. Società italia di economica publica. XVI Conferenza.

Champ, P.A., R.C. Bishop, T.C. Brown, and D.W. McCollum (1997), 'Using Donation Mechanisms to Value Nonuse Benefits from Public Goods', *Journal of Environmental Economics and Management* 33, 151-162.

Chen H.A., Ng S. et Rao A.R. (2005), Cultural differences in consumer impatience, *Journal of Marketing Research*, 42, 3, 291-301. C

Dong H., Kouyaté, B., Cairns, J., Mugisha, F., Sauerborn, R. (2002). 'Willingness to pay for community based insurance in Burkina Faso'. *Health Economics*, 12, pp. 849-862.

Houdégbé, J. (1998). *Rentabilité Economique des Politiques de Concertation des Aires Protégées au Bénin : cas de la Zone cynégétique de la Djona*. Thèse de Doctorat en Economie Rurale, Cires-Université d'Abidjan.

Mamadou Lamine Ba "*Application de la methode d'évaluation contingente à la determination du consentement à payer pour l'entrée au parc national des oiseaux de Djougou*" sujet de mémoire de DEA, Economie Industrielle.

Marine le Gall-Ely, « *recherche et application en marketing* »

Mao, Z. (2000). '*Farmer's willingness to pay for cooperative medical system*'. Research paper 167. Department of health economics school of public health, west china university of medical sciences.

Mehu (1992) : *The economic implications of natural resource use in Benin environmental action Plan*, Cotonou.

Munasinghe, M., et E. Lutz. (1993), «Environmental Economics and Valuation in Development Decisionmaking», in Munasinghe, Mohan, Ed., *Environmental Economics and Natural Resource Management in Developing Countries*, CIDIE, Washington D.C.: The World Bank.

Munasinghe, M., (1996). "Environmental Economics and Sustainable Development". *World Bank Environmental Paper n°3*, Washington, D.C.

N'Guessan C.F.J., (1997). *Estimation de la demande des soins de santé antipaludiques et des méthodes préventives en milieu rural ivoirien : le cas des villages de Memni et Montezo*. Thèse de Doctorat de troisième cycle. Cires- Université de Cocody.

N'Guessan C.F.J., (2006). *La contribution des ménages ruraux au financement de l'Assurance Maladie Universelle en Côte d'Ivoire : Une analyse comparée des modèles Tobit censuré et Tobit généralisé*. Séminaire mensuel du CIRES.

Wasikama, T.M.C., (1998). « *Utilisation alternative des terres : une analyse économique de la préservation des forêts tropicales primaires (cas du Parc national de Tai, sud-ouest de la Côte d'Ivoire)* ». Thèse de Doctorat en économie rurale, Cires-Université d'Abidjan.

Whittington, D. Briscoe, J., Mu, X., and Barron, W., (1990). "Estimating the Willingness to pay for Water Services in Developing countries : A Case study of Contingent Valuation Surveys in southern Haiti". *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 38, n° 2, pp. 293-311

Whittington, D., Briscoe, J., Mu, X., Barron, W.,(1990). Estimating the Willingness to Pay for Water Services in Developing Countries: A Case Study of the Use of Contingent Valuation Surveys in Southern Haiti. *Economic Development and Cultural change*, 38, (2), 293-311

Whittington, D., Mu, X., Roche, R.,(1990). Calculating the Value of Time Spent Collecting Water: some Estimates for Ukunda, Kenya. *World Development*, 18(2), 226-280.

Willig, R. D. "Consumer's Surplus without Apology." *Amer. Econ. Rev.* 66(1976):589-97.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	2
SECTION 1 : Problématique, Objectifs de recherche et Hypothèses	2
1-1 Problématique	2
1-2 Objectifs et hypothèses de recherche	4
Hypothèses :	4
1-3 REVUE DE LITTERATURE	4
1-3-1 REVUE THEORIQUE.....	4
1-3-2 REVUE EMPIRIQUE.....	8
SECTION2 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	11
2-1 Présentation de SICA BENIN FINANCE.....	11
2-2. Organisation de SICA BENIN FINANCE.....	12
PARAGRAPHE 2: Déroulement du stage : activités accomplies et difficultés rencontrées	18
2-2 DIFFICULTES RENCONTREES	18
SECTION 3: METHODOLOGIE UTILISEE	18
COLLECTE DES DONNEES.....	18
CHAPITRE 2 : PRESENTATION ET ANALYSE DE RESULTATAS	20
SECTION 1 : Analyses statistiques.....	20
1-1 Tableaux croisés.....	20
1-1-1TABLEAU CROISE ENTRE TRANCHE D'AGE ET DECISION	20
1-1-2 TABLEAU CROISE ENTRE OPINION ET DECISION.....	21
1-1-3 TABLEAU CROISE ENTRE NIVEAU D'ETUDE ET CAP	21
1-1-4 TABLEAU CROISE ENTRE OPINION ET CAP.....	22
SECTION2 TRAITEMENT DES DONNEES	24
2-1 ESTIMATION DU MODELE DE SELECTION DE HECKMAN EN DEUX ETAPES	24
2-2 VALIDATION DES HYPOTHESES.....	27
<i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>28</i>
STATISTIQUE DESCRIPTIVE.....	30
ESTIMATION	33
CAP MOYEN	34
DESCRIPTION DE QUELQUES VARIABLES UTILISEES.....	35

